

Novation Sociale

N°1



Le droit à l'hébergement
opposable



*Le droit à l'hébergement opposable est entré
en vigueur en même temps que le DALO
le 1^{er} décembre 2008.*

Enjeux, problématiques et solutions

Pourquoi cette publication ?

► Fort de 2500 collaborateurs et 160 établissements à travers la France, le Groupe SOS est un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire. Depuis près de 25 ans, nous agissons au cœur des secteurs social, sanitaire et médico-social. Dans tout le pays, nous constatons les besoins croissants des publics les plus précaires : personnes âgées dépendantes, personnes handicapées, population SDF... et surtout, le manque d'établissements adaptés. Par ailleurs, les pouvoirs publics et européens semblent très nettement favoriser la concentration de structures associatives gestionnaires d'établissements. L'implication des élus et des collectivités locales devra être très forte afin d'accompagner et de gérer au mieux les évolutions que va entraîner ce mouvement. Pour ce premier numéro, nous avons choisi d'aborder le droit opposable à l'hébergement, corollaire du droit opposable au logement. Entré en vigueur le 1^{er} décembre dernier, ce droit suppose la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins des publics. Quelles sont-elles ? Comment agir efficacement dans le respect de la dignité des personnes ?

*L'implication des élus
devra être très forte*



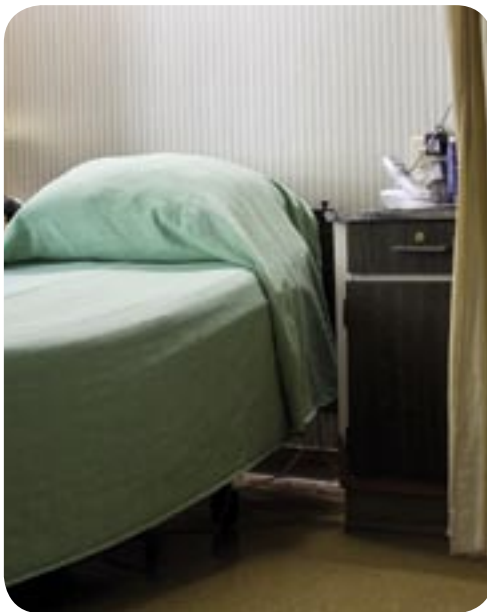
► Face à la complexité des enjeux, il est nécessaire de prendre le temps d'analyser ces problématiques. C'est pourquoi le Groupe SOS souhaite développer un nouvel outil à destination des pouvoirs publics. Informer, sensibiliser et promouvoir les actions menées en faisant partager notre analyse sur différents thèmes de l'actualité sociale, tels sont nos objectifs ; ils sont mis en œuvre de sorte à permettre aux décideurs locaux de rencontrer experts et acteurs et à faciliter les échanges entre parties prenantes d'un même sujet. Nous espérons que cette publication retiendra votre attention et que vous souhaiterez poursuivre la réflexion lors des petits-déjeuners que nous organisons en direction des décideurs publics.

Jean-Marc Borello, délégué général du Groupe SOS

Un toit pour tous, mais pas les mêmes murs

► Si le vote de la loi instituant le droit au logement opposable a fait grand bruit, peu de monde a parlé de son pendant, le droit à l'hébergement opposable, concept à la fois très large et exigeant. Bien plus que simplement chercher à mettre à l'abri, cette facette du travail d'insertion a pour objectif de permettre à un individu de recouvrir son autonomie et d'accéder à ses droits sociaux. Toutefois, le manque criant de places dans le système d'hébergement actuel empêche les structures existantes de jouer leur rôle de « sas » précédant une orientation vers des lieux d'accueil plus adaptés.

Dire cela revient à accepter que la diversité des situations sociales des personnes exclues entraîne la diversité des formes de l'hébergement proposé. Tous ces dispositifs doivent être coordonnés afin de fonctionner comme un véritable filet empêchant les exclusions. Les premiers schémas des CHRS datent de 1991 et leurs élaborations ont permis aux acteurs sociaux de se rencontrer, d'échanger et de réfléchir à de nouveaux outils d'action. Cela a toutefois pris beaucoup trop de temps face à la réactivité que nécessite l'augmentation des situations d'exclusion. En outre, ce travail de coordination était compliqué par l'absence – jusqu'à il y a peu – de recueil de données



nécessaires pour piloter un tel dispositif. Il faut cependant constater que les capacités d'hébergement ont été renforcées depuis 2000 (financement en hausse de 85%), mais le versement tardif des subventions et la faiblesse des trésoreries des petites et nombreuses associations gestionnaires ne facilitent pas l'évolution et l'adaptabilité de ce secteur. Face à cela, la demande d'hébergement est en forte croissance, et ce par des demandeurs aux profils de plus en plus divers : jeunes, femmes seules avec ou sans enfants, couples et familles, personnes vieillissantes, personnes présentant des pathologies mentales ou physiques légères...

A ces risques de plus en plus diversifiés de rupture sociale, s'ajoute aujourd'hui le risque de l'« urgence installée », qui décrit des situations plus ou moins permanentes d'exclusion et n'implique pas les mêmes prises en charge.

Si le dispositif d'hébergement d'urgence ne satisfait pas aujourd'hui les besoins – car lacunaire, à flux tendu et sans réelle perspective sur le long terme –, la mise

en place de la loi Dalo doit permettre au pouvoir public de se saisir de cette problématique afin de relever le défi posé par l'exclusion sociale.

Parce que nous savons faire

► **Depuis maintenant 22 ans**, l'association SOS Habitat et Soins, membre du Groupe SOS, multiplie les initiatives innovantes pour venir en aide aux personnes les plus exclues. Pour cela, nos équipes travaillent à entretenir une véritable dynamique d'insertion et à constituer des structures qui évoluent facilement afin de répondre au plus vite et au mieux aux nouvelles problématiques sociales.

Dans l'esprit des valeurs qui fondent le Groupe, les conditions d'accueil dans **nos centres d'hébergement et de réinsertion sociale** (CHRS) sont la première marque de respect des personnes hébergées : une même chambre est mise à disposition de l'usager pour toute la durée de son séjour, équipée d'une télévision et d'une salle de bain privative.

Rendu obligatoire dans les CHRS, nous voulons que l'accompagnement social soit le plus efficace possible : investissement des assistants sociaux, présence d'un chargé d'insertion et de vie collective, auxiliaire de vie pour faciliter le quotidien, rôle du coordinateur centré sur la place de l'usager.

Là où c'est possible, nous entamons un travail au-delà du simple accompagnement social sur la parentalité, la citoyenneté ou encore l'accès à la connaissance.

Nos équipes travaillent à entretenir une véritable dynamique d'insertion et à constituer des structures qui évoluent facilement afin de répondre au plus vite et au mieux aux nouvelles problématiques sociales.

Une fois la situation personnelle des individus « stabilisée », le relogement devient la priorité, dans des structures où les personnes sont plus autonomes. A ce stade, l'hébergement peut

être transitoire et simplement une étape dans l'insertion. Pour d'autres, la situation est plus complexe et l'appropriation d'un logement est impossible : il faudra alors opter pour une solution durable. C'est la différence entre une résidence sociale et une maison relais.

Nos résidences sociales permettent un hébergement temporaire et intermédiaire pour des personnes en dynamique de réinsertion mais n'ayant pas encore les ressources suffisantes pour envisager un logement autonome. Les conditions de vie mises en place soutiennent les résidents dans leur accès à l'autonomie et l'accompagnement social y est limité.

Les personnes trop marginalisées, présentant plusieurs problématiques, d'ordre physique, psychique ou social, trouvent quant à elles leur place dans nos **maisons relais**, au sein desquelles toute l'attention des travailleurs

sociaux est tournée vers la création et surtout le maintien d'un nécessaire lien social à travers des multiples activités ouvertes sur leur environnement.

Les dispositifs du Groupe SOS : une réponse adaptée à chaque situation

Les CHRS (centres d'hébergement et de réinsertion sociale)

Conçus pour répondre à l'urgence des publics précaires, les CHRS proposent à court ou moyen terme des solutions d'accompagnement vers une réinsertion sociale et professionnelle aux usagers qui le souhaitent.



Le Centre Fromentin, Paris 9^e

La création du centre Fromentin a été motivée par la nécessité de proposer une offre de logements à des familles nombreuses en situation de grande précarité. Fromentin est l'un des rares CHRS à accueillir des familles jusqu'à 8 personnes. Il héberge une quinzaine d'entre elles dans des conditions proches d'un logement classique, et propose une véritable vie de communauté autour d'espaces collectifs.

Les maisons relais

Les maisons relais sont destinées à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.



La Bastide, maison-relais à Marseille

La maison-relais de La Bastide a vu le jour à Marseille et vient renforcer l'offre d'hébergement du Groupe SOS à destination des publics en voie d'insertion. Du studio aux trois pièces, 23 logements individuels sont mis à disposition des usagers, avec une volonté forte de recréer du lien social à travers l'organisation d'activités collectives.

Les résidences sociales

Les résidences sociales apportent une solution d'hébergement temporaire à des personnes se trouvant dans une dynamique d'insertion sociale mais n'ayant pas encore les ressources nécessaires pour envisager un logement autonome.



La résidence sociale de Seine St-Denis

La résidence sociale de Seine St-Denis accueille sur trois communes des personnes précaires et malades, à moyen ou long terme, en échange d'une participation financière. Atteints de pathologies souvent lourdes, ces usagers sont néanmoins aptes à gérer la maladie de façon quasi-autonome. 13 logements sont mis à leur disposition en centre-ville, pour rompre avec un environnement très médicalisé et faciliter la réinsertion sociale.

Reportage à la maison-relais du Broc près de Nice

► **L'histoire serait-elle un éternel recommencement ?** En 1978 déjà, Lou Virou Souléou, située au Broc, à 28 kilomètres de Nice, avait déjà une vocation sociale. Son fondateur, Francis Gag, a fait construire une maison de vacances pour personnes âgées ayant de faibles ressources. Depuis fin 2003, c'est une maison relais gérée par SOS Habitat et Soins. Les premiers résidents ont investi les lieux après la réalisation de nombreux travaux effectués par la municipalité du Broc : 18 studios entièrement refaits à neuf, comprenant chacun un lit, une table de chevet, une cuisine équipée, une salle de bains, des toilettes et une douche. Les résidents peuvent être d'anciens patients d'hôpitaux psychiatriques et/ou présenter des troubles psychiques importants mais stabilisés, des personnes isolées après une longue période d'errance ou d'hospitalisation, des personnes âgées à faibles ressources ou invalidées par une longue maladie, ou encore sortant de prison.

Dès son entrée, chaque résident établit un projet de vie avec l'équipe, composée d'un couple d'hôtes, d'un travailleur social et d'un directeur. Des objectifs sont alors définis : insertion ou réinsertion professionnelle, réta-

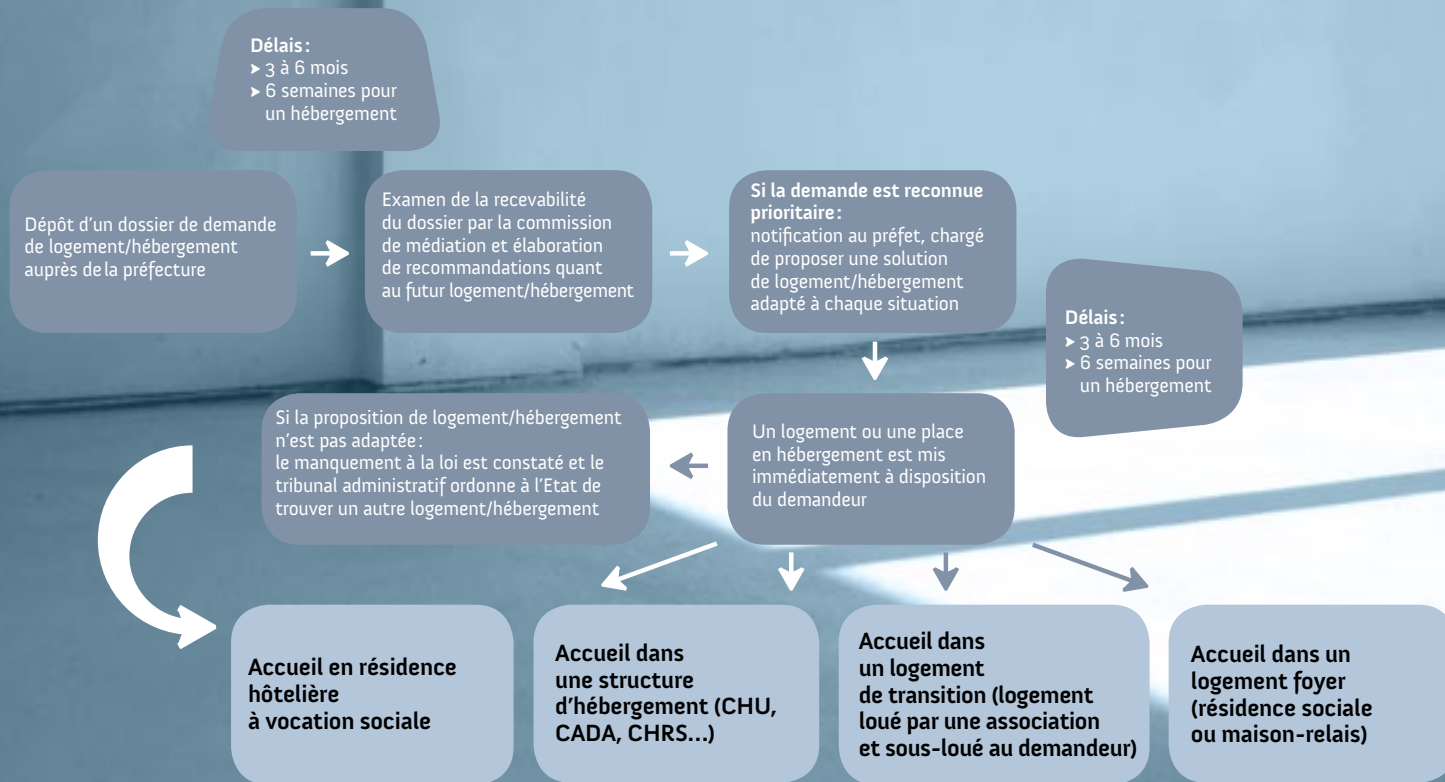


blissement de la santé, accès aux droits, aux soins, etc. Le but final étant toujours un départ de la maison relais vers un logement autonome. Pour mener à bien chaque projet, divers partenariats sont progressivement mis

en place avec les associations à caractère social du département, des centres médicaux et sociaux, des agences d'intérim, des médecins, etc. La maison, bâtie sur un hectare de terrain parsemé d'oliviers et d'arbres fruitiers, offre une terrasse des plus agréables qui devient régulièrement lieu de partage et de rencontres. Elle a surtout une capacité à faire accepter plus facilement les obligations de la vie commune : entretien des couloirs et de l'entrée, préparation des tables et des déjeuners, nettoyage... « *L'important est de dynamiser les résidents, rappelle Pascal Fraichard, délégué régional de SOS Habitat et Soins. S'ils participent à la vie de la maison, c'est déjà un premier pas. Certains, par exemple, se sont en plus investis dans le nettoyage du jardin. Cela montre qu'ils reprennent petit à petit un rythme de travail.* »

Lou Virou Souléou signifie « le soleil qui vire », sous-entendu « qui disparaît le midi pour revenir l'après-midi ». Une belle devise pour une maison qui permet à ses résidents de retrouver une deuxième vie...

La loi Dalo, schéma de fonctionnement



Le Groupe SOS en quelques chiffres et données



160 établissements et services
2 500 salariés

*Premier groupement d'associations
et d'entreprises d'insertion de France.
Membre de l'Union nationale interfédérale
des œuvres et organismes privés sanitaires
et sociaux, et de la Fédération nationale
des associations de réinsertion sociale.
Trésorier du Centre de ressources de
l'économie sociale et solidaire.*

Délégation des régions Nord

Dr Guy Sebbah

17 rue Jean-Poulmarch - 75010 Paris

Délégation des régions Sud

Dr Marie-Laure de Séverac

35 rue Villeneuve - 13001 Marseille

Les matinées de l'innovation sociale



Pour continuer la discussion sur le droit à l'hébergement opposable, nous vous invitons à La Maison de l'Amérique latine, à Paris

Salon Artigas

le 1^{er} avril à 8 h 30

Pour un petit-déjeuner autour d'**Alain Régnier**, préfet, délégué général pour coordonner l'hébergement des personnes mal logées, **Julien Damon**, sociologue, professeur associé à l'Institut d'études politiques de Paris, auteur de plusieurs ouvrages sur la « Grande Exclusion », et **Gaëlle Tellier**, déléguée régionale Ile-de-France de SOS Habitat et Soins.



GROUPE SOS

Groupe SOS

Délégué Général : *Jean-Marc Borello*

102, rue Amelot - 75011 Paris

www.groupe-sos.org

Contact : *Gauthier Caron-Thibault*,
chargé des relations institutionnelles

Tél. : 01 58 30 55 55

gauthier.caron-thibault@groupe-sos.org